



## **Les PME innovantes au coeur du budget Leitaõ**

Montréal, le 9 juin 2014 – L'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) constate avec intérêt que le nouveau gouvernement libéral privilégie l'innovation et la relance du secteur manufacturier comme levier de croissance économique.

Le gouvernement en poste a annoncé quelques nouvelles mesures qui aideront la relance économique et ce, en dépit de compressions substantielles de 2,7 milliards. Ces compressions visent dans un premier temps à contrôler l'accroissement des dépenses de l'état à 1,8 % et dans un deuxième temps à tracer le pas vers l'élimination d'un déficit structurel.

En contrepartie, les réductions horizontales, de l'ordre de 20% des aides fiscales destinées aux entreprises, devraient affecter directement la compétitivité de certains secteurs d'activités, dont les entreprises des TIC et du secteur des jeux vidéo. L'ADRIQ craint que ces réductions effectives en date du 5 juin 2014 affectent l'intérêt des multinationales à s'installer au Québec ou que cela les incite à reporter certains grands projets. Nous craignons que ces réductions engendrent une incertitude économique nuisible aux investissements et à l'image du Québec.

## **Mesures porteuses pour les entreprises**

L'ADRIQ salue les efforts du gouvernement pour cultiver une culture entrepreneuriale et d'innovation, dont les mesures porteuses suivantes :

- A. **Appuyer les investisseurs privés, en portant l'accent sur la PME, notamment les PME manufacturières** via la réduction du taux d'imposition aux PME manufacturières de 8 % à 4 %.
- B. **Rendre les entreprises plus innovantes**

Les PME innovantes pourront bénéficier d'un allègement de leur contribution au Fonds des services de santé (FSS). Toute PME, ayant une masse salariale de moins de 5 millions de dollars, qui embauche un travailleur spécialisé aura un congé de cotisation au FSS sur l'accroissement de sa masse salariale résultant de cette embauche, et ce, jusqu'au 31 décembre 2020.

**C. Créativité Québec doté d'une enveloppe de 150 millions de dollars sur 3 ans**

Pour les trois prochaines années, Créativité Québec permettra d'offrir des prêts et garantie de prêt aux entreprises innovantes. Ce fonds accordera 50 millions aux projets d'innovation, spécifiquement pour l'acquisition de nouvelles technologies et pour le développement de nouveaux procédés ou produits.

**D. Accroître les exportations des PME québécoises** : les sommes allouées au Programme Exportation seront bonifiées de 20 millions de dollars sur 3 ans.

**E. Support aux accélérateurs pour favoriser la création d'entreprises en milieu universitaire** : une enveloppe de 500 000 \$ par année, pendant trois ans, pour appuyer les centres d'entrepreneuriat universitaire (CEU).

**F. Renforcer le Réseau Femmessor** : 1,5 million de dollars en 2014-2015 et 2 millions de dollars pour les quatre prochaines années seront accordés à ce réseau.

**G. Capital de risques** : destinés à des fonds d'investissement qui contribuent au démarrage des entreprises québécoises, le gouvernement annonce :

- Qu'il investira jusqu'à 62,5 millions de dollars dans un nouveau fonds de fonds de capital de risque au Québec en partenariat avec le gouvernement du Canada. Ce fonds pourrait atteindre 375 millions de dollars.
- En plus d'une contribution additionnelle de 25 millions de dollars en appui financier aux anges investisseurs pour recapitaliser le fonds Anges Québec Capital. Cette contribution sera aussi capitaliser par d'autres partenaires en vue d'accroître ce fonds à tout près de 85 millions.

**H. Maintien des sièges sociaux au Québec** : le gouvernement entend faire des efforts substantiels en vue d'éviter l'exode des sièges sociaux.

## **Compressions annoncées**

Parmi les mesures de compressions qui affecteront négativement les entreprises technologiques, on retrouve :

#### **A. Mesures concernant la recherche scientifique et le développement expérimental**

La législation fiscale sera modifiée afin que les taux du crédit d'impôt R-D universitaire, du crédit d'impôt concernant la recherche précompétitive réalisée en partenariat privé ainsi que du crédit d'impôt concernant les cotisations versées à un consortium de recherche admissible soient réduits à 28 %. (Source Deloitte)

#### **B. L'abolition du nouveau crédit d'impôt remboursable relatif à l'intégration des technologies de l'information dans les PME manufacturières**

Ce crédit d'impôt équivalait à 25 % des frais de contrats d'intégration de TI jusqu'à concurrence de 62 500 \$.

Dans le cadre des travaux des deux commissions dédiées à la révision des programmes et des mesures fiscales existantes, nous espérons que le gouvernement réévaluera l'importance de maintenir ou de bonifier les crédits d'impôt les plus structurants, quitte à ce que cela soit aux dépens des moins efficaces.

À cet égard, l'ADRIQ propose de jouer un rôle-conseil quant aux programmes liés à l'innovation, et ce, afin d'analyser l'impact à long terme de ces mesures et ainsi générer des économies récurrentes de plus de 3 milliards de dollars.

### **Autres mesures porteuses**

Certaines des stratégies mis de l'avant par le gouvernement, même si elles restent modestes, auront aussi des effets positifs pour l'innovation au Québec, à savoir :

- L'augmentation de 10,6 millions de dollars du budget du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE), la bonification de 8,1 millions de dollars du budget attribué aux projets mobilisateurs ainsi que les annonces de soutien de nouveaux centres de recherche. (Source Acfas)
- **La stratégie maritime**

**Un «pôle logistique» en Montérégie** : Le gouvernement envisage de créer dans l'ouest de la Montérégie un «pôle» constitué de centres de logistique de distribution, d'entrepôts et de bureaux régionaux, à proximité des autoroutes 30 et 40 ainsi que des principaux réseaux ferroviaires.

**L'«économie bleue»** : Le Centre de recherche sur les biotechnologies marines et l'Institut des sciences de la mer, tous deux installés à Rimouski, se verront octroyer une somme de 800 000\$ sur deux ans pour financer ses activités de recherche.

- **Le Plan Nord**

**Secteur minier** : le fonds Capital Mines Hydrocarbures, qui avait été éliminé par le gouvernement précédent, est de retour. Ce fonds doté d'un milliard permettra de relancer les projets dans ce secteur.

**La Côte-Nord aura accès à plus de gaz naturel** : l'accès au gaz naturel est vital pour alimenter les industries de la Côte-Nord. Le gouvernement investira en vue de faciliter l'accès et surtout la distribution de gaz naturel liquéfié par voie maritime et/ou terrestre. Cette ressource stratégique devrait relancer certains grands projets.

- **Nos forêts** : L'industrie de sylviculture bénéficiera d'un coup de pouce. En effet, une somme de 58 millions supplémentaires sera accordée.

En conclusion, considérant les coupures dans certains services à la population et le défi fiscal auquel le Québec fait face, l'ADRIQ estime que ce budget est favorable à une relance de l'économie et devrait permettre aux PME innovantes d'exporter davantage ses produits et services.

L'ADRIQ est heureuse de constater que le secteur manufacturier est au cœur des préoccupations. En effet, en visant l'accélération de la productivité, nous visons non seulement d'être plus performant mais surtout d'être compétitif et d'amener chez nous et de garder chez nous, des fournisseurs de calibre mondial, créateurs d'emploi.

Toutefois, nous nous questionnons sur l'impact qu'aura la réduction de 20% de l'aide fiscale destinée aux entreprises, nécessaire pour soutenir la croissance de nos activités économiques. Nous craignons en effet que le gouvernement ait envoyé un signal négatif aux grandes entreprises ayant la volonté d'innover au Québec. L'ADRIQ entend donc convaincre le Gouvernement d'atténuer rapidement cet impact en délaissant les programmes fiscaux moins performants. En ce sens, une série de mesures porteuses identifiées par l'ADRIQ, et en concertation avec d'autres organismes, seront remises au Gouvernement au cours des prochains mois en vue de favoriser l'atteinte des objectifs fixés.